

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du Jeudi 16 Novembre 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h30.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE (à partir du 1.2.2), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au 2.1), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD (à partir du 1.2.2), M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON (à partir du 1.2.2), M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à partir du 1.1.2), Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.2.2), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagnay : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET (jusqu'au 1.2.2) Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : Mme Sandrine BOUTARD suppléante de M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET Les Auxons : M. Jacques CANAL Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au 3.2) Nancray : M. Vincent FIETIER Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 3.12) Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER (à partir du 1.2.2) Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thisse : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

**Étaient absents :** Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Pascal BONNET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOU, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Thierry MORTON, M. Michel OMOURI, Mme Ilva SUGNY, Mme Sylvie WANLIN Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Noironte : M. Claude MAIRE Rancenay : M. Michel LETHIER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Saône : M. Yoran DELARUE Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

**Secrétaire de séance :** M. Pascal DUCHEZEAU

#### **Procurations de vote :**

**Mandants :** J. ACARD, E. ALAUZET, T. BIZE (jusqu'au 1.2.1), P. BONNET, P. BONTEMPS (à partir du 2.2), G. CHALNOT, C. COMTE-DELEUZE (à partir du 1.2.2), YM. DAHOU, D. DARD (jusqu'au 1.2.1), C. DEVESA, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, T. MORTON, A. POULIN (jusqu'au 1.1.1), I. SUGNY, C. THIEBAUT (jusqu'au 1.2.1), S. WANLIN, G. GAVIGNET (à partir du 1.2.3), C. LINDECKER, S. RUTKOWSKI, P. CORNE, JM. BOUSSET, M. LETHIER, J. KRIEGER (jusqu'au 1.2.1), A. JACQUEMET, Y. DELARUE, JC. CONTINI, JC. ZEISSER,

**Mandataires :** P. MOUGIN, D. SCHAUSS, C. LIME (jusqu'au 1.2.1), J. GROSPERRIN, N. BODIN (à partir du 2.2), M. LEMERCIER, P. GONON (à partir du 1.2.2), C. MICHEL, B. FALCINELLA (jusqu'au 1.2.1), A. VIGNOT, L. CROIZIER, M. ZEHAF, JS. LEUBA, F. PRESSE (jusqu'au 1.1.1), R. REBRAB, P. CURIE (jusqu'au 1.2.1), Y. POUJET, B. GAVIGNET (à partir du 1.2.3), V. FIETIER, J. CANAL, T. JAVAUX, F. BAILLY, MJ. BERNABEU, A. BLESSEMAILLE (jusqu'au 1.2.1), P. ROUTHIER, M. DONEY, C. ZOBENBULLER, Y. MAURICE,

# Rapport annuel d'activités 2016 des lignes périurbaines du réseau Ginko

**Rapporteur :** Michel LOYAT, Vice-Président

<b>Inscription budgétaire</b>
Sans incidence budgétaire

## Résumé :

Dans le cadre du marché d'affrètement du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2017, la Direction des Transports du Grand Besançon a préparé un rapport d'activité 2016 des lignes périurbaines du réseau Ginko.

## I. Rappel de l'organisation

L'exploitation des lignes périurbaines est réalisée dans le cadre d'un marché d'affrètement attribué pour 7 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2017.

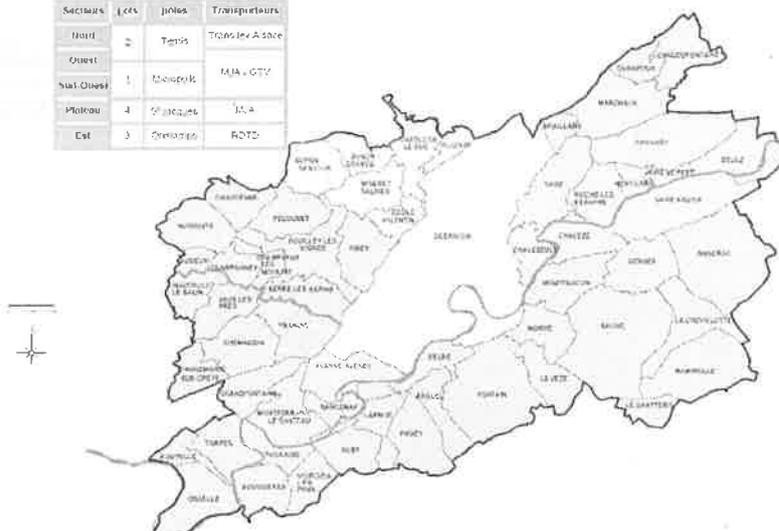
Les communes périurbaines de l'agglomération sont desservies par 35 lignes dont 28 lignes régulières et 7 sur réservation.

Des services scolaires, appelés Diabolo pour les collégiens et lycéens et RPI pour les élèves de primaires scolarisés dans des Regroupement Pédagogiques Intercommunaux, complètent l'offre de transport périurbaine.

Le marché décompose l'offre en 5 lots dont 4 correspondent à des secteurs géographiques et 1 aux services à la demande (SAD).

Chaque secteur fonctionne avec des lignes en rabattement sur un pôle d'échanges Micropolis, Temis, Orchamps et Saint Jacques pour permettre des correspondances avec les lignes urbaines du réseau Ginko.

Secteurs	lots	poles	Transporteurs
Ouest	2	Temis	Transline ASace
Sud-Ouest	1	Micropolis	MJA + GTV
Plateau	4	Saint Jacques	MJA
Est	3	Orchamps	ROTO



## II. Offre de transport 2015/2016

### A/ Les services réguliers

Le nombre de kilomètres réalisés en 2015/2016 s'élève à 1 258 743, contre 1 235 286 km en 2014/2015, soit une augmentation de 1,90%.

Le nombre de services est également en légère augmentation avec 114 035 services en 2016 contre 111 977 en 2015, soit +1,84%.

Les principales modifications apportées lors de la rentrée 2015/2016 sont les suivantes :

- Lot 1 : ajout de l'arrêt « Giratoire » à la Belle Etoile sur les lignes 53 et 54 à titre expérimental et remplacement de l'arrêt " Haut de Chazal" par l'arrêt " Milleret" sur la ligne 58 pour éviter l'engorgement du secteur.
- Lot 2 : quelques adaptations sur des services Diabolo et prolongation de la ligne 63 à Pouilley les Vignes pour desservir la zone commerciale Aux Grandes Leurosses.
- Lot 3 : adaptations sur la ligne 71 notamment pour la desserte du collège Proudhon depuis les communes de Braillans, Marchaux, Champoux et Chaudfontaine (changement du collège d'affectation).
- Lot 4 : quelques adaptations horaires pour maintenir des correspondances TER et modifications de la ligne 26 et d'un diabolo pour les élèves de Chalèze allant à Clairs-Soleils et non plus à Lumière.

2016	Lots	Types	Kms	Services
	Lot 1	Lignes régulières		245 791
Diabolo RPI			57 331	8 240
Lot 2	Lignes régulières		254 315	19 749
	Diabolo RPI		120 840	13 661
Lot 3	Lignes régulières		243 766	22 587
	Diabolo RPI		32 716	4 542
Lot 4	Lignes régulières		208 188	16 768
	Diabolo RPI		95 796	10 070
Total	<b>Lignes régulières</b>		<b>952 059</b>	<b>77 522</b>
	<b>Diabolo RPI</b>		<b>306 683</b>	<b>36 513</b>
<b>Grand Total</b>			<b>1 258 743</b>	<b>114 035</b>

Au regard de ces chiffres, on peut noter que les services scolaires, Diabolos et RPI confondus, représentent 24% des kilomètres réalisés et 33% du total des services réguliers.

#### B/ Les services à la demande

Concernant le lot 5 relatif au transport à la demande, on peut noter que, toutes lignes confondues, 85 458 horaires étaient proposés à la réservation durant l'année 2016 :

- Ouest : 18 105,
- Nord (dont lignes à destination de la gare TGV) : 26 536,
- Est : 8 089,
- Sud Plateau (dont lignes à destination de Saône et Mamirolle) : 32 728.

#### C/ Intermodalité tarifaire

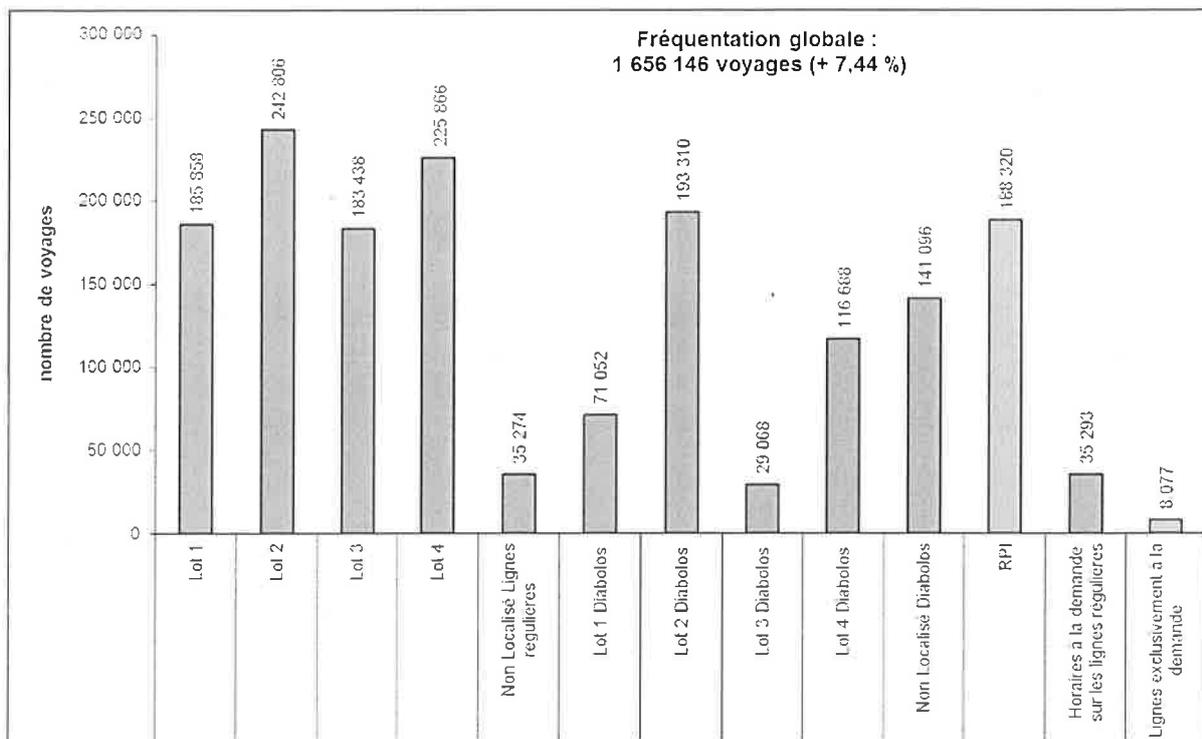
Dans le cadre d'une convention signée avec la Région, les abonnés Ginko Pass Sésame, Pass 18-25 et Pass 4-17 sont autorisés à emprunter le TER dans le périmètre de l'agglomération sans coût supplémentaire.

Les enquêtes réalisées en 2013 ont permis de recenser une moyenne de 322 voyages sur le périmètre TER de l'agglomération par jour ouvrable. Cette mesure représente un effort financier de 150 000 € par an pour la collectivité.

Du fait de l'extension du périmètre du Grand Besançon à 15 nouvelles communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la convention signée avec la Région a fait l'objet fin 2016 d'un ajustement afin d'intégrer les haltes de Byans-sur-Doubs et de Saint Vit dans le périmètre de l'intermodalité tarifaire ainsi que la ligne LIVEO entre Devecey et Besançon. La participation de la collectivité a de ce fait été portée de 150 000 € à 248 000 € par an.

### III. Fréquentation (données billettiques redressées)

#### A/ Fréquentation globale



Sur l'année 2016, la fréquentation globale du réseau périurbain s'élève à 1 656 146 voyages, soit une augmentation de 7,44 % par rapport à l'année 2015 dont la fréquentation était de 1 541 425 voyages selon les données du système billettique.

Les 188 320 voyages RPI pour l'année scolaire 2015/2016 ont été estimés en extrapolant les comptages réalisés la semaine du 9 au 13 mai 2016.

La fréquentation se répartit de la manière suivante entre les différentes catégories de services :

- 49,40 % sur les lignes régulières localisées
- 24,76 % sur les services Diabolos localisés
- 11,37 % sur les RPI
- 2,62 % sur les services à la demande
- 10,65 % ne sont pas localisés et affecté à aucun type de service

Les voyages ne sont pas localisés, c'est-à-dire non affectés à un service, lorsque le conducteur n'a pas identifié sa course sur le pupitre billettique lors de sa prise de service ou lorsque le signal GPS est faible ou défaillant (problème de couverture du réseau ou problème technique). Dans ce cas, les validations sont bien enregistrées dans le système mais ne sont affectées à aucune ligne. La donnée billettique est donc incomplète et ne peut être totalement exploitée. Il n'est par exemple pas possible de savoir si la validation a eu lieu sur une ligne régulière ou sur un service Diabolo.

On peut noter que le nombre de voyages non localisés est en nette diminution par rapport à l'année 2015 : 317 785 en 2015 et 176 370 en 2016, soit une réduction de 44,5 %.

Sur les huit premiers mois de l'année 2017, le nombre de services délocalisés s'élève à 47 764 ce qui signifie une nette amélioration de la fiabilité du système et des données.

Après analyse des chiffres de 2016 (billettique et comptages de novembre 2016) il s'avère que les voyages non localisés sont réalisés à environ 80% sur les services Diabolos et 20% sur les lignes régulières contrairement à la répartition effectuée l'an passé qui affectait 68 % des voyages aux lignes régulières et 32 % aux services Diabolos.

Sur cette base, les résultats de fréquentations redressés sont les suivants :

- Lignes régulières : 837 968 + 35 274 NL = 873 242 voyages,
- Diabolos : 410 118 + 141 096 NL = 551 214 voyages.

### Répartition des abonnés par secteur géographique - Données mars 2016

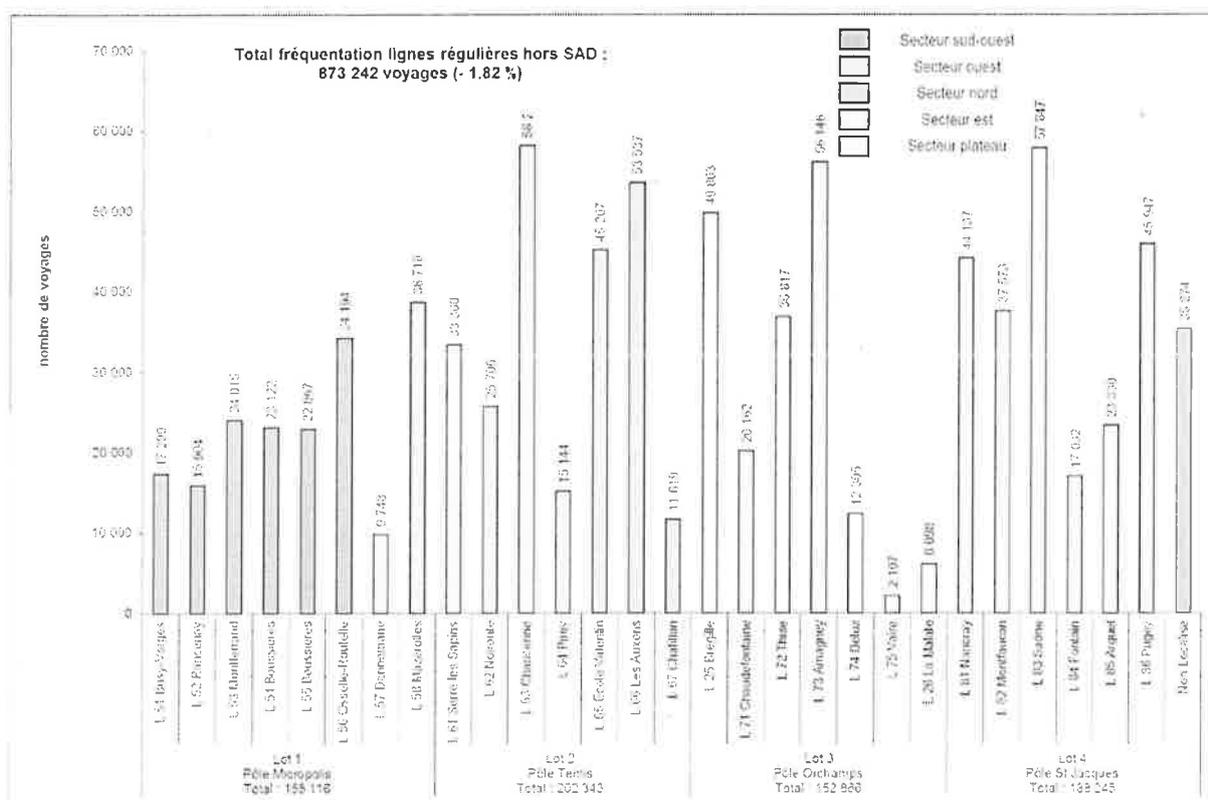
	Pass 18/25	Pass 4/17	Pass +61	SESAME	Total général
Secteur Nord	166	1851	32	152	2201
	8%	84%	1%	7%	100%
Secteur Sud-Ouest	133	1320	31	208	1692
	8%	78%	2%	12%	100%
Secteur Sud	129	1362	18	186	1695
	8%	80%	1%	11%	100%
Secteur Est	107	815	41	198	1161
	9%	70%	4%	17%	100%

Voir la répartition des abonnés par commune en annexe.

On peut constater que les secteurs bénéficiant d'une liaison TER ont un nombre d'abonnés SESAME plus élevé.

Le nombre de Pass 4/17 ans varie également selon les secteurs en fonction des collèges d'affectation qui peuvent se situer hors agglomération dans certains cas.

### B/ Fréquentation des lignes régulières hors SAD



Sur l'année 2016, la fréquentation des lignes régulières s'élève à 837 968 voyages localisés auxquels on peut ajouter 35 274 voyages non localisés, soit un total de 873 242 voyages.

Sur la base des voyages localisés, la fréquentation des lignes régulières est en augmentation de 24,45 % par rapport à 2015.

Au regard du nombre de services délocalisés il n'est pas possible d'effectuer de comparaison par lot ou par ligne entre 2015 et 2016.

## C/ Fréquentation des services à la demande

Sur les 85 639 horaires proposés à la réservation durant l'année 2016, 27,6 % de ces courses ont été déclenchées. Les taux de groupage, c'est-à-dire le pourcentage de courses déclenchées avec plusieurs usagers, s'élève à 32,4 %.

### BILAN SAD 2016

		Nombre de courses déclenchées	Nombres de voyages	Nombres de clients sur le mois <sup>1</sup>	Moyenne nombre de voyageurs	Taux de groupage <sup>2</sup>	Taux de déclen- chement <sup>3</sup>	Nombre de courses à vide <sup>4</sup>	Poids des courses à vide <sup>5</sup>
Dessertes de zones peu denses	Ligne 25	3	5	5	1,67	4,17%	0,99%	0	0,0%
	Ligne 26	190	256	83	1,35	20,92%	10,17%	3	0,0%
	Total	193	256	83	1,35	20,8%	10,2%	3	0,0%
Desserte franche- Comté TGV	Ligne 40	61	78	43	1,28	30,11%	2,82%	3	0,0%
	Ligne 41	38	51	37	0,00	34,52%	1,76%	1	0,0%
	Ligne 42	108	143	89	1,32	23,18%	5,04%	0	0,0%
Total	207	272	169	0,87	29,3%	3,2%	4	0,0%	
Secteur Sud Ouest	Ligne 51	607	847	302	1,40	28,01%	28,03%	6	2,1%
	Ligne 52	393	635	170	1,62	30,03%	17,44%	3	0,0%
	Ligne 53	737	939	290	1,27	22,21%	24,16%	13	0,0%
	Ligne 54	575	831	310	1,45	31,08%	26,46%	9	1,9%
	Ligne 55	875	1542	342	1,76	40,13%	42,44%	8	1,5%
	Ligne 56	1176	1856	440	1,58	39,44%	38,23%	8	0,0%
	Ligne 57	163	276	53	1,69	21,87%	25,52%	0	0,0%
	Ligne 58	1359	2601	339	1,91	39,86%	46,49%	9	2,2%
	Total	5885	9527	2246	1,58	31,6%	31,1%	56	1,0%
Secteur Nord Ouest	Ligne 61	343	429	210	1,25	20,63%	13,12%	6	2,6%
	Ligne 62	869	1746	443	2,01	42,94%	37,41%	7	2,0%
	Ligne 63	1476	3234	937	2,19	46,47%	52,56%	13	1,5%
	Ligne 64	621	1016	277	1,64	40,05%	17,13%	14	1,5%
	Ligne 65	1583	2111	326	1,33	24,24%	49,51%	8	0,7%
	Ligne 66	806	1295	313	1,61	48,26%	32,92%	7	0,0%
	Ligne 67	446	494	128	1,11	8,99%	14,05%	6	5,3%
Total	6144	10325	2634	1,59	33,1%	31,0%	61	1,9%	
Secteur Nord Est	Ligne 71	985	1444	320	1,47	34,22%	47,06%	6	0,0%
	Ligne 72	76	80	26	0,00	5,28%	21,17%	0	0,0%
	Ligne 73	1641	3406	812	2,08	55,50%	65,46%	21	0,8%
	Ligne 74	548	721	137	1,32	24,18%	34,28%	6	0,0%
	Ligne 75	400	541	145	1,35	30,13%	24,21%	3	0,0%
	Total	3650	6192	1440	1,24	29,9%	38,4%	36	0,2%
Secteur Sud Est	Ligne 81	622	1049	371	1,69	34,09%	43,14%	7	2,6%
	Ligne 82	1109	1896	376	1,71	35,03%	44,81%	6	1,1%
	Ligne 83	707	1019	322	1,44	26,47%	19,24%	4	2,4%
	Ligne 84	717	1524	409	2,13	50,21%	31,27%	2	0,0%
	Ligne 85	748	1054	281	1,41	26,56%	29,38%	10	4,3%
	Ligne 86	1239	2446	707	1,97	41,82%	43,21%	12	0,9%
	Total	5142	8988	2466	1,72	35,7%	35,2%	41	1,9%
Secteur Plateau de Saône	Ligne 91	415	1418	392	0,00	48,57%	16,81%	1	0,0%
	Ligne 92	647	2627	709	0,00	53,51%	24,56%	6	4,1%
	Ligne 93	4	8	2	0,00	8,33%	2,13%	0	0,0%
	Ligne 94	702	1459	81	2,08	53,32%	17,03%	2	0,0%
	Total	1768	5512	1184	0,52	40,9%	31,8%	9	1,0%
<b>TOTAL</b>		<b>22 989</b>	<b>41 072</b>	<b>10 222</b>	<b>1,4</b>	<b>32,9%</b>	<b>27,9%</b>	<b>210</b>	<b>1,1%</b>

Nombre total d'absences	567
Nombre de suspensions	43

<sup>1</sup> Le nombre de clients par mois représente le nombre de clients au sens de personne physique, Exemple : on compte 20 voyages en SAD sur la ligne 26 qui ont été réalisés par 6 clients différents.

<sup>2</sup> Le taux de groupage est le pourcentage de courses déclenchées avec plusieurs clients par rapport au nombre total de courses déclenchées.

<sup>3</sup> Le taux de déclenchement est le nombre de courses déclenchées par rapport à l'offre totale de courses par mois.

<sup>4</sup> Le nombre de courses à vide est le nombre pour lesquels des courses ont été déclenchées pour un client qui n'a pas prévenu de son absence.

<sup>5</sup> Le poids des courses à vide est calculé en fonction du nombre de courses à vide par rapport au nombre de courses déclenchées

En 2013, sur plus de 25 000 réservations annuelles effectuées, 2 029 absences de clients avaient été enregistrées. Face à ce constat, une charte de bon usage des services à la demande Ginko a été mise en œuvre en septembre 2013. Depuis, les usagers cumulant 2 absences consécutives sans explication sont suspendus du service pour un mois.

	2013	2014	2015	2016
<b>Nombre de réservation</b>	25 000	25 000	25 763	24 209
<b>Nombre d'absence</b>	2029	1106	768	567
<b>Nombre de courses à vide</b>	-	376	279	217
<b>Nombre de suspension</b>	-	36	54	43

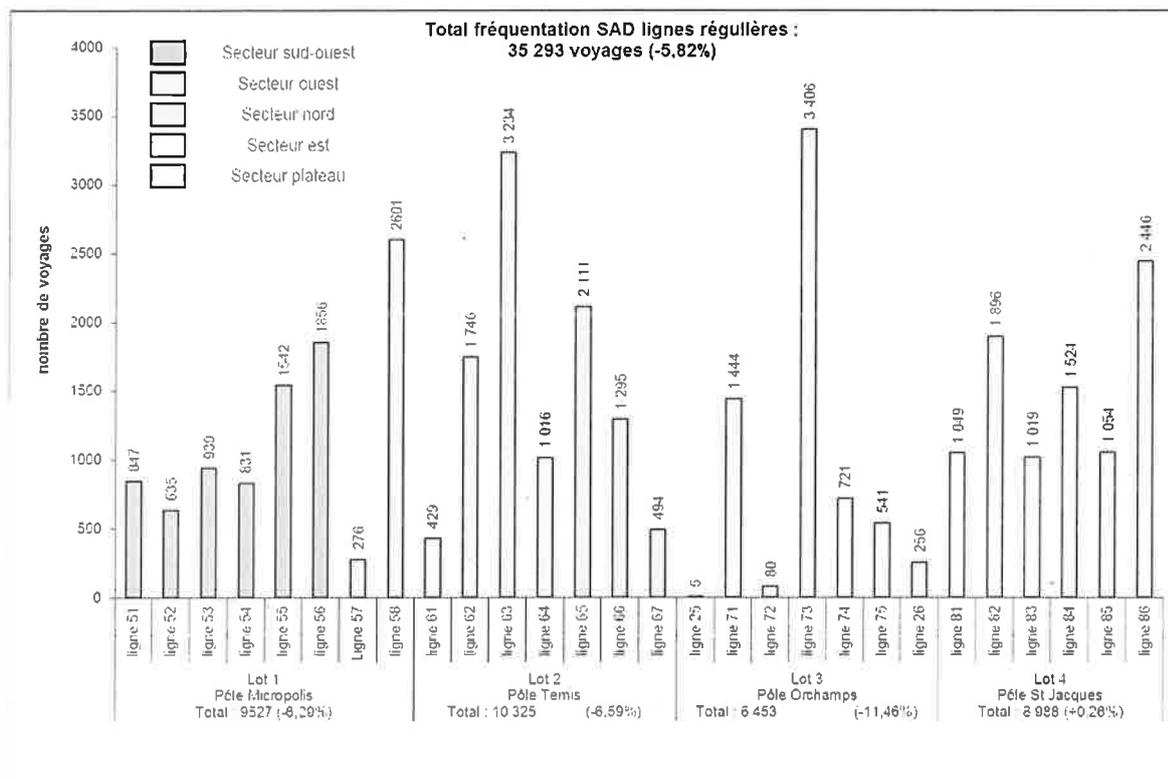
On constate une très forte diminution du nombre d'absences suite à la mise en application de la charte de bon usage. Ainsi, le poids des courses à vide est passé de 1,5 % en 2014 à 1,1% en 2016.

	2011/2012	2012/2013	2014	2015	2016
<b>Nombre de voyages</b>	39 779	62 674	53 400	46 930	42 595

Les fortes variations de fréquentation constatées certaines années s'expliquent par la transformation en SAD de certains services réguliers.

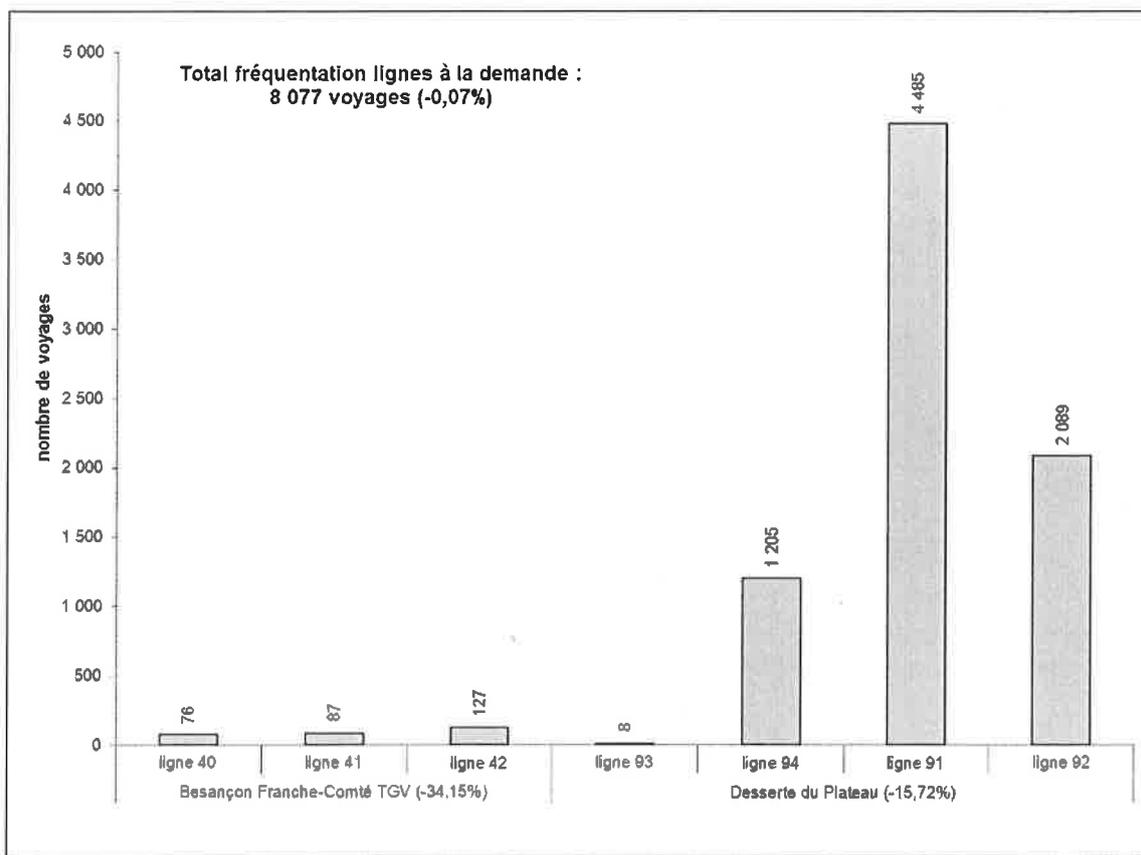
Par exemple, tous les départs réguliers de 9h des communes en direction des pôles d'échanges ont été transformés en courses SAD lors de la rentrée 2012 et les courses régulières du samedi permettant une arrivée aux pôles d'échanges vers 7h40 / 7H45 ont été passées en SAD en 2014.

### Les horaires SAD sur les lignes régulières

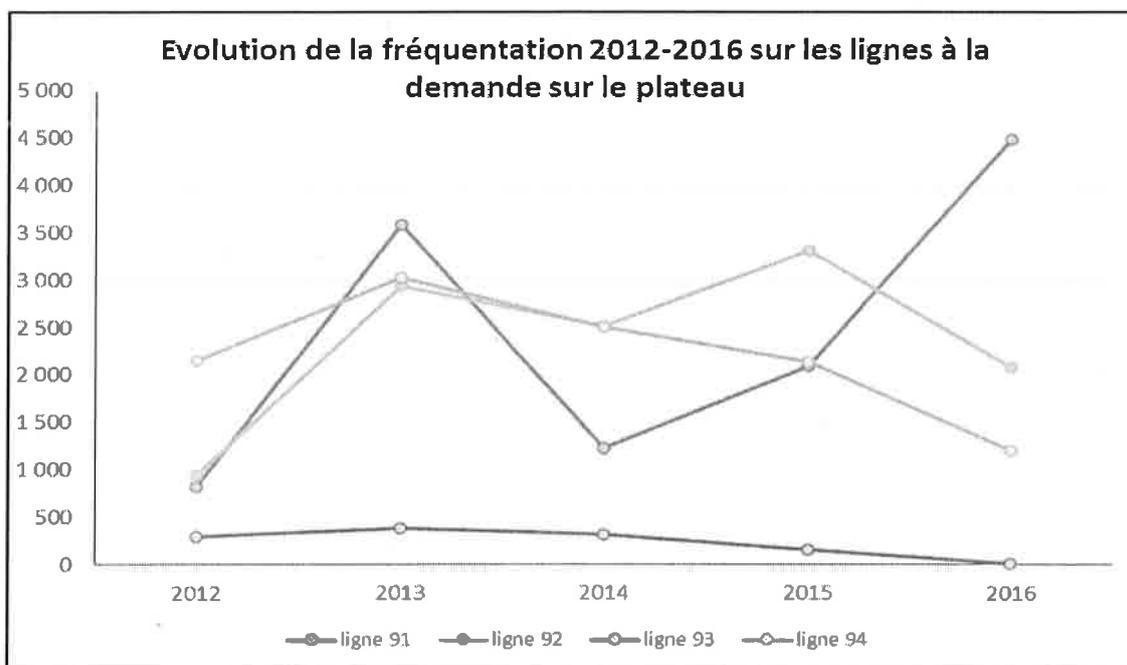


La fréquentation des services SAD des lignes régulières enregistre une baisse en 2016. Le secteur Est est celui pour lequel la diminution est la plus forte avec un peu plus 11 % de voyages en moins.

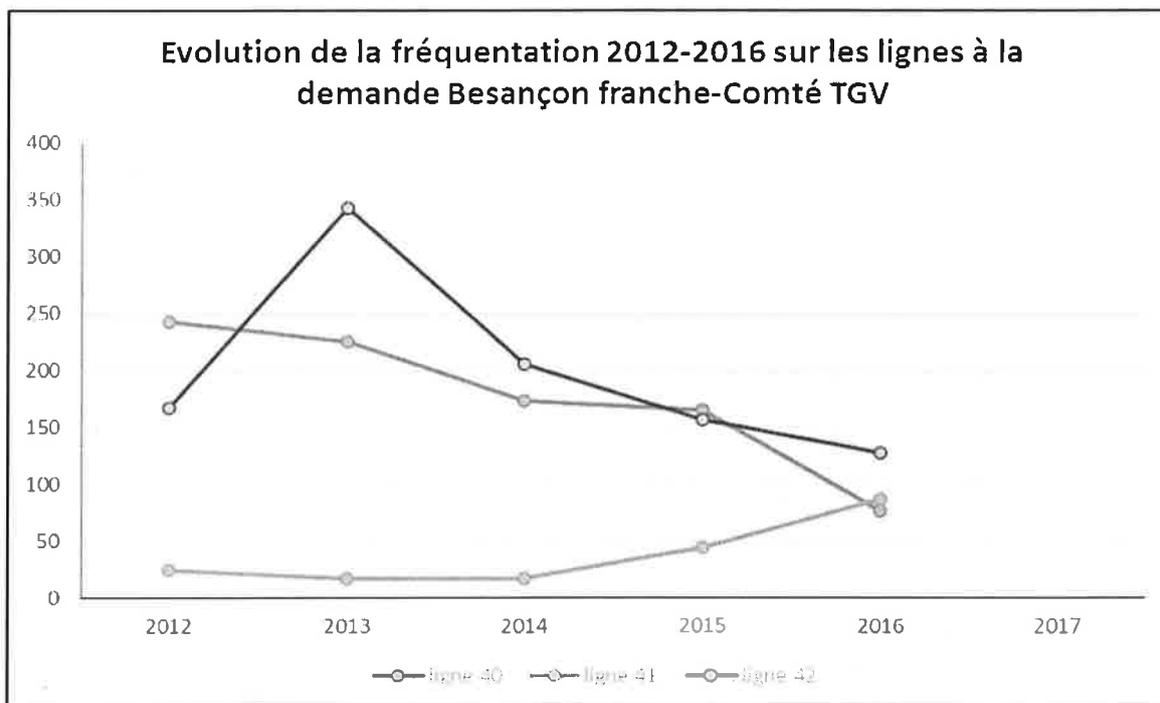
## D/ Fréquentation des lignes exclusivement à la demande



La fréquentation de ces lignes à la demande s'élevait à 8 083 voyages en 2015 contre 8 077 voyages en 2016. On constate donc une légère diminution de 0,07 %.



La ligne 91 enregistre une fréquentation importante car un horaire du matin permet une arrivée pour 9h au collège de Saône. Ce circuit, réalisé par un autocar, a donc été transformé en service régulier en 2013.



Les variations de fréquentation sur les lignes à destination de la gare TGV sont liées aux évolutions de l'offre TGV.

#### E/ Ginko Access

En complément, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, l'ensemble des communes périurbaines bénéficient du service Ginko Access réservé aux personnes à mobilité réduite. Il s'agit d'un service d'adresse à adresse dans le périmètre du Grand Besançon. Ce dernier est disponible 7 jours sur 7 tout au long de l'année.

En 2016, sur les 927 utilisateurs du service, 22,44 % étaient périurbains (hors Besançon).

Nombre d'usagers	Commune	Total
>22	Besançon	719
Entre 10 et 22	Avanne-Aveney, Montferrand-le-Château, Thise, Saône, Franois, Novillars, Mamirolle, Serre les sapins	115
Entre 5 et 9	Pirey, Grandfontaine, Chatillon le Duc, Ecole-Valentin, Gennes et Chemaudin	33
< 5	Autres communes	60

Voir rapport annuel 2016 Ginko Access.

#### IV. Equipement des stations

##### A/ Mobilier urbain

Il existe 560 points d'arrêt dans les communes périurbaines et on comptabilise au total 703 points d'arrêt desservis par les lignes périurbaines si on compte les arrêts situés sur Besançon tels que les pôles d'échanges notamment.

Ces chiffres comptabilisent d'ores et déjà l'extension du périmètre de l'agglomération à 15 communes supplémentaires, car l'équipement d'une trentaine de points d'arrêt a été réalisé fin 2016 en prévision de l'offre de transport prévue en janvier 2017.

	Nombre d'arrêts communes périurbaines												Nombre d'arrêts Besançon			
	2014			2015			2016			Evolution						
	Abril	Poteau	Non équipé	Abril	Poteau	Non équipé	Abril	Poteau	Non équipé	Abril	Poteau	Non équipé				
LOT 1	44	35	59	44	35	59	45	39	54	1	2,3%	4	11,4%	-5	-8,5%	56
LOT 2	45	42	65	45	42	65	46	46	64	1	2,2%	4	9,5%	-1	-1,5%	34
LOT 3	18	48	42	18	48	42	21	52	37	3	16,7%	4	8,3%	-5	-11,9%	30
LOT 4	23	54	46	23	54	46	23	57	43	0	0,0%	3	5,6%	-3	-6,5%	23
Nouvelles communes Nord	0	0	0	0	0	0	0	14	0	0						143
Nouvelles communes Ouest	0	0	0	0	0	0	0	19	0							
TOTAL	130	179	212	130	179	212	135	227	198	5	3,8%	48	26,8%	-14	-6,6%	
Taux équipement	59%			59%			65%			5%						

En 2016, le budget consacré par la collectivité pour l'investissement en mobilier urbain sur l'ensemble du réseau s'élevait à 60.000 €.

Les commandes sont réalisées dans le cadre d'un marché passé avec la société MDO en janvier 2016 pour une durée de 4 ans.

On peut constater qu'un certain nombre d'arrêts ne sont pas matérialisés à ce jour. Il s'agit essentiellement d'arrêts Diabolo. L'objectif est d'équiper progressivement l'ensemble de ces arrêts d'un poteau à minima.

#### B/ Accessibilité

Le Schéma directeur d'agenda d'Accessibilité programmé (SDADAP), qui prévoit la mise en accessibilité de 236 points d'arrêt (dont 170 sur la ville de Besançon et 66 en périphérie), a été approuvé en 2015.

Dans ce cadre, 16 arrêts ont été aménagés en 2016 pour la partie périurbaine du réseau.

#### V. Parc d'autocars

	Parc Véhicules		
	2016		
	AUTOCARS	VEHICULE PETITE et MOYENNE CAPACITE DE -35 places	VEHICULES 4-9 Places
TRANSDEV	3	0	0
RDTD	38	3	0
MONTS JURA	49	4	0
GTV	16	2	1
SIRON	0	0	35
TOTAL	106	9	36
GRAND TOTAL	151		

Contrairement aux lignes urbaines exploitées par Besançon Mobilités au moyen d'autobus achetés par la collectivité, les lignes périurbaines sont réalisées par des exploitants qui achètent eux même leurs véhicules en fonction des marchés qu'ils exécutent.

L'âge contractuel des véhicules est de 8 ans maximum pour les lignes régulières et 14 ans pour les services scolaires.

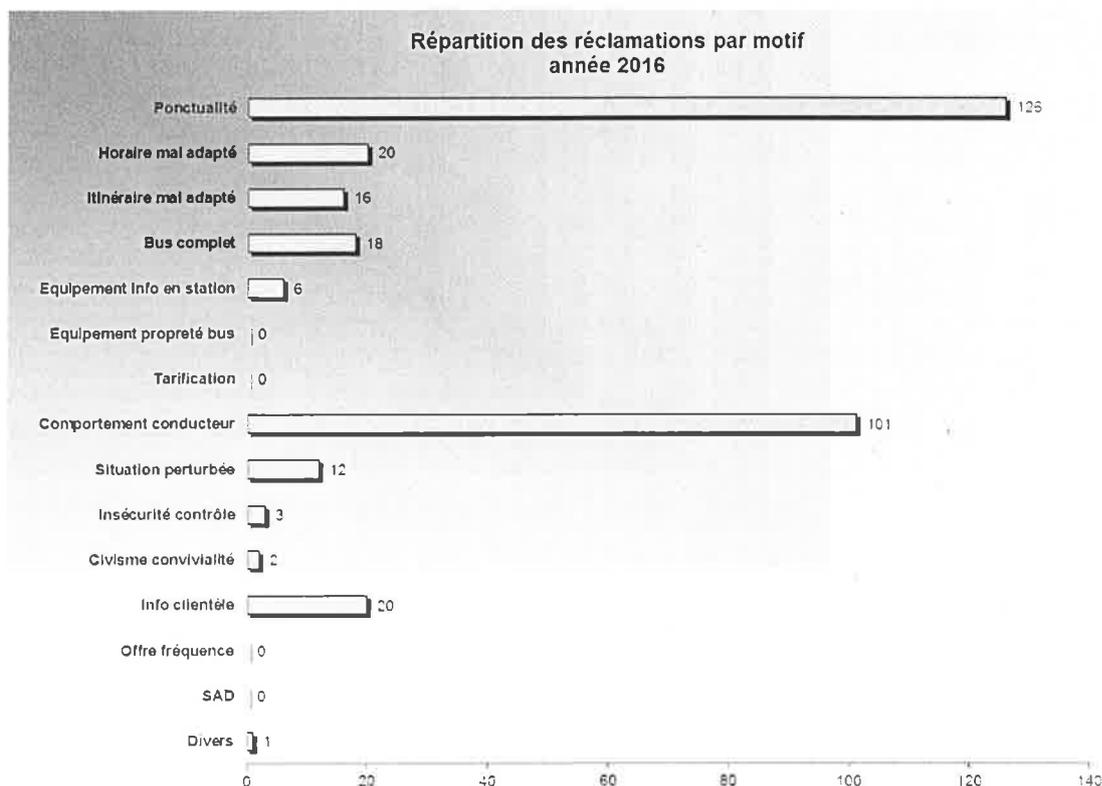
On peut constater que le parc de véhicules de petite et moyenne capacité est très restreint. C'est la raison pour laquelle certaines lignes, pourtant faiblement fréquentées, sont réalisées avec des autocars classiques.

L'ensemble de ce parc est équipé de matériel billettique (pupitres et valideurs pour les autocars et portables de vente et de validation pour les véhicules de moins de 35 places) et les transporteurs peuvent être sanctionnés s'ils mettent en ligne un véhicule non équipé.

## VI. Bilan des réclamations

En 2016, 325 réclamations portant sur les lignes périurbaines ont été enregistrées. La grande majorité d'entre elles proviennent d'appels téléphoniques :

- 195 appels téléphoniques,
- 10 courriers,
- 73 emails,
- 0 accueil,
- 47 Internet.



On constate une augmentation du nombre de réclamations de 42,15 % entre 2015 et 2016.

Une partie de cette augmentation s'explique par un changement de procédure dans le suivi des réclamations ainsi que par une augmentation des demandes par mails et par internet qui sont respectivement passées de 14 en 2015 à 73 en 2016 et de 0 à 47.

Comme pour les lignes urbaines, la ponctualité et le comportement des conducteurs sont, de manière récurrente, les deux principaux motifs de réclamation.

Les travaux sur la RN57 entre Devecey et Valentin ont notamment impacté les horaires des services Diabolo du collège de Chatillon. D'autres travaux ont également impacté certaines lignes et quelques secteurs urbains restent particulièrement difficiles en matière de circulation (rue Nodier, Beure, Micropolis, Hauts du Chazal...)

## VII. Bilan financier

### A/ Les charges d'exploitation

Les comptes administratifs de 2015 et 2016 font apparaître des résultats s'élevant respectivement à 6 799 049 €HT en 2015 et 7 132 274 €HT en 2016, soit une augmentation de 4,67%.

Cette augmentation est liée en partie à l'augmentation du nombre de kilomètres réalisés en 2015/2016 (+2% par rapport à l'année précédente) ainsi qu'à des régularisations de kilomètres sur certaines lignes.

Les prix du marché sont révisables chaque année au 1<sup>er</sup> novembre sur la base d'une formule d'indexation dont l'indice sur les salaires représente 47%, l'indice matériel 19% et l'indice Gazole 10%.

Après une augmentation les premières années, l'évolution de l'indexation s'est stabilisée depuis 2014 à 1,07.

Détail des coûts par type de service :

<b>RPI Année 2015/2016</b>	<b>Kms</b>	<b>Coûts</b>	<b>Nombre de voyages</b>
Lot 1	26 724	163 493	69 344
Lot 2	20 291	129 580	55 616
Lot 3	12 476	82 027	26 576
Lot 4	19 871	145 728	36 784
Total	79 361	520 828	188 320

<b>Lignes régulières Année 2015/2016</b>	<b>Kms</b>	<b>Coûts</b>	<b>Nombre de voyages</b>
Lot 1	24 5791	1 081 675 €	
Lot 2	25 4315	1 297 226 €	
Lot 3	24 3765	1 051 767 €	
Lot 4	21 2112	1 071 054 €	
Total	955 983	4 501 722 €	873 242

<b>Diabolos Année 2015/2016</b>	<b>Kms</b>	<b>Coûts</b>	<b>Nombre de voyages</b>
Lot 1	30 608	139 018 €	
Lot 2	107 562	574 643 €	
Lot 3	202 40	103 981 €	
Lot 4	80 121	430 963 €	
Total	238 530	1 248 604 €	551 274

Ainsi, les ratios suivants peuvent être établis :

	<b>Coût/voyage</b>	<b>Voyages/km</b>	<b>Coût/km</b>
<b>Lignes régulières</b>	5,15€/v	0,92 v/km	4,7€/km
<b>Diabolo</b>	2,26 €/v	1,80 v/km	5,2 €/km
<b>RPI 2015/2016</b>	2,76 €/v	2,37 v/km	6,5 €/km

A la lecture de ces ratios, on constate que le coût au voyage est moins élevé sur les services scolaires que sur les lignes régulières. Cela s'explique par le fait que les services scolaires sont généralement plus fréquentés que les lignes. De la même manière le nombre de voyages par kilomètre est plus faible sur les lignes que sur les services scolaires. Par contre, le coût au kilomètre est moins élevé sur les lignes et sur les Diabolos car ces services sont souvent chaînés, ce qui permet des économies pour le transporteur alors que les services RPI sont parfois à la limite des heures creuses (8h30, 11h30, 15h30...), ce qui peut nécessiter un circuit spécifique.

## Le coût des services à la demande

Le coût des services à la demande s'élève quant à lui à 649 894 €HT pour l'année 2016 contre 670 235 €HT en 2015, soit une diminution de 3.03 %.

En 2011, lors du renouvellement du marché d'affrètement relatif à l'exploitation des lignes périurbaines du réseau Ginko, le lot n°5 « Services à la demande » a été attribué à l'entreprise SIRON, domiciliée à Franois.

Le contrat prévoit un prix global forfaitaire calculé en fonction du nombre de courses effectuées, du type de véhicule utilisé (4 places, 7 à 8 places ou 9 à 15 places) et par tranches kilométriques (0,1-8 Km / 8,1-12 Km / 12,1-16 Km / plus de 16,1 Km).

L'évolution du budget alloué aux marchés d'affrètement (toutes lignes du réseau périurbain), indexation comprise (environ 1 % par an) ainsi que du coût du lot n°5 ont été les suivants :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Coût du marché en K€HT</b>	6 532	6 749	6 791	6 881	6 799	7 028
<b>Coût du lot 5 en K€HT</b>	537	633	712	660	670	649

Le coût moyen au voyage du transport à la demande est d'environ 14 € HT/voyage en 2016. Sur les lignes régulières, ce coût est en moyenne de 5 € HT. Toutefois, il est important de noter que certains services réguliers, du fait d'une faible fréquentation générale, ont des coûts qui peuvent se rapprocher de ceux du service à la demande.

En revanche, le coût kilométrique du transport à la demande est estimé entre 2,5 et 3 €HT lorsqu'il atteint 4,7 € HT pour un service régulier en 2016.

En conséquence, si les kilomètres annuels réalisés en service à la demande avaient été effectués par des services réguliers, le coût pour la collectivité aurait été bien plus élevé.

## B/ Les recettes d'exploitation

En 2016, les recettes d'exploitation perçues directement par la collectivité auprès des transporteurs et des dépositaires s'élèvent à 287 143€HT, contre 278 675 € en 2015, soit une augmentation de près de 3%.

Une partie de cette évolution est liée à la mise en œuvre de la nouvelle gamme tarifaire Ginko, basée sur l'âge et non plus sur le statut, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Ces dernières se répartissent de la manière suivante :

	Recettes 2015	Recettes 2016
<b>Abonnements</b>	187 759 €	195 129 €
<b>Tickets</b>	89 057 €	85 723 €
<b>Pénalités</b>	1 859 €	6 291 €
<b>Total</b>	278 675 €	287 143 €

Année 2016	Transporteurs	Dépositaires	Total
<b>Tickets</b>	50 966 €	34 757 €	85 723 €
<b>Abonnements</b>		195 129 €	195 129 €
<b>Total</b>	50 966 €	229 886 €	280 852 €

Détail par dépositaire :

	2014	2015	2016	EVOLUTION 2015-2016
AUDEUX	22,80 €	0,00 €	0,00 €	Fermé en 2015
BEURE	6 558,20 €	6 298,20 €	4 886,00 €	-22%
BOUSSIERES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Fermé en 2016
BUSY	1 066,60 €	0,00 €	0,00 €	Fermé en 2015
CHALEZEULE	18 797,20 €	23 106,15 €	23 724,70 €	3%
CHATILLON	562,00 €	260,70 €	244,00 €	-6%
CHEMAUDIN	0,00 €	0,00 €	2 298,25 €	Ouverture en 2016
DEVECEY	0,00 €	0,00 €	85,50 €	Ouverture fin 2016
ECOLE VALENTIN	12 093,30 €	13 266,60 €	10 161,45 €	-23%
FONTAIN	4 182,60 €	5 885,30 €	6 109,80 €	4%
GENNES	581,40 €	822,90 €	942,50 €	15%
GRANDFONTAINE	7 502,40 €	12 145,75 €	11 976,10 €	-1%
MARCHAUX	626,30 €	968,40 €	594,60 €	-39%
MISEREY SALINES	14 215,50 €	15 457,00 €	18 510,90 €	20%
MONTFERRAND	15 975,30 €	17 174,15 €	15 525,05 €	-10%
NOVILLARS	7 485,60 €	10 112,10 €	6 223,50 €	-38%
PIREY	2 181,20 €	4 523,80 €	14 536,45 €	221%
POUILLEY LES VIGNES	26 143,60 €	30 794,80 €	28 584,85 €	-7%
ROCHE LEZ BEAUPRE	13 760,90 €	18 279,15 €	21 221,95 €	16%
SAONE	33 412,90 €	43 748,25 €	44 220,30 €	1%
THISE	16 808,10 €	19 132,90 €	17 004,15 €	-11%
<b>TOTAL</b>	<b>181 975,90 €</b>	<b>221 976,15 €</b>	<b>226 850,05 €</b>	<b>2%</b>

A noter que l'exploitant urbain perçoit une part des recettes liées à l'activité périurbaine puisqu'il garde le bénéfice des ventes des abonnements distribués à la Boutique, aux distributeurs automatiques de titre et chez les dépositaires urbains.

Ainsi, le total des recettes liées aux services périurbains peut être estimé à environ 700 000 €HT.

Le taux de recettes sur dépenses se situe entre 10% et 12%.

### **VIII. Bilan des contrôles titres**

Le contrôle des titres des usagers des lignes périurbaines est réalisé par quatre agents du service Exploitation du Grand Besançon qui sont assermentés pour cette mission : un agent chargé du suivi de l'exploitation et 3 agents d'exploitation.

Depuis 2015, des opérations de contrôle de titres de transport sur les services périurbains sont menées conjointement par le Service Exploitation du Grand Besançon et le service Contrôle de Besançon Mobilités.

Les contrôleurs de la collectivité et de l'exploitant effectuent ensemble des contrôles sur les pôles d'échanges et dans les autocars desservant des établissements scolaires de Besançon tels que les collèges Voltaire, Camus ou Clairs-Soleils par exemple.

En 2016, sur les 2183 voyageurs contrôlés dans le cadre de ces opérations conjointes, 16 procès-verbaux ont été établis. On peut donc noter un faible taux de fraude qui s'est établi à 0,73%.

## IX. Perspectives 2017

**Adaptation du réseau :** Le périmètre du Grand Besançon a intégré 15 nouvelles communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017. L'extension du réseau Ginko se fait de manière progressive :

- Janvier 2017 : intermodalité tarifaire et reprise des services de transport à la demande existants dans les anciennes Communautés de Communes
- Septembre 2017 : reprise des services scolaires réalisés jusque-là par le Département du Doubs
- Septembre 2018 : évolution des lignes périurbaines du réseau Ginko.

**Accessibilité :** La mise en accessibilité des points d'arrêt, menée dans le cadre du Schéma Directeur d'Agenda D'accessibilité Programmé (SDADAP), se poursuit avec la réalisation de 4 nouveaux arrêts en périurbain au premier semestre 2017. 14 arrêts supplémentaires sont programmés pour fin 2017-début 2018.

**Ginko Access :** L'audit juridique, technique et fonctionnel du service Ginko Access s'est achevé en décembre 2016. Le travail se poursuivra avec le futur délégataire notamment pour l'extension du service sur l'ensemble du périmètre du grand Besançon.

**Contrats :** Le contrat de Délégation de Service Public des lignes urbaines du réseau Ginko et le marché d'affrètement des lignes périurbaines arrivent à échéance le 31/12/2017. La procédure de renouvellement de ces deux contrats est en cours en vue d'une notification du marché d'affrètement en novembre 2017.

**SAEIV périurbain :** Ce projet a pour but de permettre la diffusion des horaires en temps réel des services périurbains. Le travail technique a débuté sur le dernier trimestre 2016 et se poursuit en 2017 avec l'objectif de réaliser un test sur cinq lignes pilotes à l'automne 2017.

**Le Conseil de Communauté prend acte de la présentation du rapport annuel 2016 des lignes périurbaines.**

Pour extrait conforme,  
Le Vice-Président suppléant,  
Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président

Préfecture du Doubs

Reçu le 29 NOV. 2017



Contrôle de légalité

## ANNEXE

	CAMPUS	DIABOLO	OR	SESAME	Total général
AMAGNEY	6	18	2	7	33
ARGUEL	1	31	0	3	35
AUDEUX	3	55	0	1	59
AVANNE-AVENEY	16	204	11	45	276
BESANCON	3958	6182	2194	9268	21602
BEURE	7	115	1	16	139
BOUSSIERES	10	55	2	14	81
BRAILLANS	0	14	1	0	15
BUSY	1	64	1	5	71
CHALEZE	3	39	0	7	49
CHALEZEULE	17	98	2	39	156
CHAMPAGNEY	3	29	0	3	35
CHAMPOUX	1	5	0	2	8
CHAMPVANS LES MOULINS	5	49	0	2	56
CHATILLON LE DUC	25	160	6	14	205
CHAUCENNE	13	55	0	4	72
CHAUDEFONTAINE	3	10	1	0	14
CHEMAUDIN	19	189	2	18	228
CHEVROZ	1	7	0	0	8
DANNEMARIE SUR CRETE	10	64	2	24	100
DELUZ	6	20	4	15	45
ECOLE VALENTIN	21	249	4	31	305
FONTAIN	10	115	0	10	135
FRANCOIS	26	243	1	30	300
GENEUILLE	11	18	0	6	35
GENNES	5	73	2	9	89
GRANDFONTAINE	14	203	4	29	250
LA CHEVILLOTTE	0	10	0	1	11
LA VEZE	5	37	0	3	45
LARNOD	2	74	1	2	79
LE GRATTERIS	3	22	0	2	27
LES AUXONS	27	353	3	26	409
MAMIROLLE	13	157	0	24	194
MARCHAUX	10	78	2	16	106
MAZEROLLES LE SALIN	1	26	0	2	29
MISEREY SALINES	12	209	2	22	245
MONTFAUCON	7	163	4	6	180
MONTFERRANDLE CHATEAU	20	178	3	19	220
MORRE	18	141	2	24	185
NANCRAY	7	147	3	25	182
NOIRONTE	2	18	1	3	24
NOVILLARS	19	66	7	29	121
OSSELLE ROUTELLE	2	35	1	13	51

PELOUSEY	17	228	1	6	252
PIREY	11	164	2	9	186
POUILLEY LES VIGNES	13	106	8	18	145
PUGEY	8	98	0	9	115
RANCENAY	3	38	2	3	46
ROCHE LEZ BEAUPRE	14	184	4	44	246
SAONE	43	179	5	52	279
SERRE LES SAPINS	5	194	5	11	215
TALLENAY	5	35	0	1	41
THISE	27	239	18	30	314
THORAISE	4	40	0	5	49
TORPES	11	69	0	14	94
VAIRE	1	44	0	9	54
VAUX LES PRES	8	34	0	11	53
VORGES LES PINS	6	74	2	3	85
<b>Total général</b>	<b>4519</b>	<b>11804</b>	<b>2316</b>	<b>10044</b>	<b>28683</b>